



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

théâtres nationaux

Question écrite n° 47862

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation regrettable du département du Pas-de-Calais quant au développement d'une grande ambition culturelle. En effet, dans la région Nord - Pas-de-Calais, sur les sept scènes théâtrales nationales, deux seulement sont implantées dans le département du Pas-de-Calais et aucune de leurs structures de rayonnement national ne voit les subventions du ministère de la culture et de la communication augmenter, alors que d'autres départements et régions bénéficient de moyens accrus. Il lui demande s'il ne lui semble pas indispensable d'apprécier avec intérêt la situation du département du Pas-de-Calais pour contribuer, positivement, à y développer l'action culturelle, comme viennent de le proposer dans une « lettre ouverte aux élus territoriaux », trois animateurs importants de la vie artistique et culturelle du département se mobilisant contre ce qu'ils considèrent, aujourd'hui, « comme une iniquité territoriale ». Partageant la conviction que le département du Pas-de-Calais, qui a beaucoup apporté à la France, puisse bénéficier de moyens accrus pour y développer une grande ambition culturelle, il lui demande de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances de son action ministérielle s'inspirant de ces propositions.

Texte de la réponse

La répartition des crédits attribués aux scènes nationales et au réseau institutionnel du spectacle vivant s'explique par le croisement de plusieurs facteurs liés à l'histoire et à la taille des équipements, aux volontés politiques locales, à la négociation des contrats d'objectifs et, bien évidemment, à un souci permanent d'aménagement équilibré du territoire. Celui-ci s'est d'ailleurs traduit en 1998 par la reconnaissance du travail mené par Culture commune, qui bénéficie désormais du statut de scène nationale. Si les premières propositions de programmation des crédits 2000 ne prévoyaient pas d'augmentation pour certaines structures du Pas-de-Calais, il doit être noté que Culture commune, le Channel et le théâtre d'Arras, signataires de cette lettre ouverte aux élus territoriaux, ont bénéficié en 1999 d'augmentations importantes et très supérieures à leurs homologues du département du Nord : elles se sont élevées respectivement à 500 000 francs pour la première et à 200 000 francs pour chacune des deux autres. Depuis lors, l'implication financière supplémentaire de la ville d'Arras et de la région a conduit la direction régionale des affaires culturelles, et ce avant répartition des crédits du collectif budgétaire, à augmenter de 100 000 francs (soit plus de 10 %) la contribution de l'Etat au fonctionnement du théâtre. Par ailleurs, la répartition des moyens supplémentaires obtenus dans le cadre du collectifs budgétaire pour les structures du spectacles vivant permettra un effort particulier pour celles d'entre elles qui sont implantées dans les territoires sous-dotés. De manière plus générale, la direction régionale des affaires culturelles, qui ne peut agir directement sur le renforcement de l'offre culturelle, reste attentive à ce que sa qualité soit identique sur l'ensemble du territoire régional, et donc s'appuie sur des équipes professionnelles. Dans cette perspective, elle accompagne, et poursuivra son accompagnement sur les projets émanant des collectivités locales des territoires les moins bien dotés.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47862

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juin 2000, page 3624

Réponse publiée le : 11 septembre 2000, page 5258

Erratum de la réponse publiée le : 2 octobre 2000, page 5669